



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 06 JUIN 2019

DELIBERATION N° : 20190606_44

OBJET : Budget 2019

Attribution d'une subvention
complémentaire à l'OFFICE
MUNICIPAL DES SPORTS DE SAINT
JOSEPH (OMS)
Approbation de l'avenant N°2

NOTA : Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été affiché à
la porte de la Mairie, le : 17 JUIN 2019

Nombre des conseillers en exercice :
39

Présents	26
Procuration	6
Votants	32
Abstention	0
Exprimés	32

L'élu délégué
Christian LANDRY



L'an deux mille dix neuf, le six juin à dix-sept heures trente deux minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; GEORGET Marilyne ; GUEZELLO Alin ; FRANCOMME Brigitte

Absents – Représentés

HOAREAU Claudette représentée par LEBRETON Blanche
LEBON Marie Jo représentée par NAZE Jean Denis
PAYET Yannis représenté par BAUSSILLON Inelda
HOAREAU Sylvain représenté par LEJOYEUX Marie Andrée
FONTAINE Olivier représenté par FRANCOMME Brigitte
PAYET Priscilla représentée par GUEZELLO Alin

Absents

GERARD Gilberte ; HOAREAU Jeannick ; BOYER Julie ;
ASSATI Marie Pierre ; RIVIERE François ; GUEZELLO
Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Guy LEBON, 13^{ème} adjoint, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.



Séance du 06 juin 2019

DÉLIBÉRATION N° : 20190606_44

OBJET :

Budget 2019
Attribution d'une
subvention
complémentaire à
l'OFFICE MUNICIPAL
DES SPORTS DE
SAINT JOSEPH
(OMS)
Approbation de
l'avenant N°2

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS DE SAINT-JOSEPH (OMS) a bénéficié, par délibérations du conseil municipal n°20181213_66 du 13 décembre 2018 et n°20190408_76 du 08 avril 2019, d'une subvention de 195 000,00 €, ainsi que diverses aides en nature dont des prestations de services acquises par la Commune pour un montant total de 55 500,00 €, au titre de l'année 2019.

Dans le respect de son objet statutaire, l'association souhaite mener un projet intitulé « *Indiana Jeune's* », inscrit à la programmation 2019 de la politique de la ville avec une participation financière communale d'un montant de 5 000,00 €.

Ce projet permettra de toucher prioritairement un public âgé de 12 à 16 ans issu notamment des quartiers prioritaires, avec la mise en place d'activités sportives innovantes et de pleine nature, à vocation éducative, le tout dans un esprit de solidarité, de citoyenneté et de préservation de la santé. Ces activités seront programmées pendant les vacances scolaires.

Cette action 2019 de la politique de la ville a été validée lors du comité de pilotage du 24 mai 2019.

Afin de permettre le bon déroulement de ce projet, il convient de délibérer sur l'attribution d'une subvention 2019 complémentaire à allouer à ladite association.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal :

- d'attribuer à l'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS DE SAINT-JOSEPH (OMS) une subvention complémentaire d'un montant de 5 000,00 € au titre de la politique de la ville pour le projet mentionné ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention financière ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations du conseil municipal n°20181213_66 du 13 décembre 2018 et n°20190408_76 du 08 avril 2019,

Vu la note explicative de synthèse n°44,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

Présents : 26

Représentés : 6

Pour : 32

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} .- **ATTRIBUE** à l'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS DE SAINT-JOSEPH (OMS) une subvention complémentaire d'un montant de 5 000,00 € au titre de la politique de la ville pour le projet intitulé « *Indiana Jeune's* ».

Article 2.- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention financière ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

Pour extrait certifié conforme,
L'élu délégué
Christian LANDRY

